

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE
LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
14 décembre 2020

PUBLIE LE : 21 DEC. 2020

Délibération n°141220-10 : Convention de partenariat tripartite concernant le projet d'installation des filets de récupération des déchets sur deux exutoires du réseau d'eau pluviale

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à vingt et un heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le huit décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE TITULAIRE Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-Jacques LACHETEAU, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Raphael DOAN, DELEGUE TITULAIRE Luc BESSETTES, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE Nicole GAUTIER, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Victor DA PONTE, DELEGUE TITULAIRE Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Jean-Bernard BISSON, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE Christine GOTTI, DELEGUEE SUPPLEANTE

ABSENTS EXCUSES

L'ETANG-LA-VILLE	Olivia FOUCAUD-ROYER, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Agnès BUSQUET, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Laurence ROUSSEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE

Communes non représentées

MARLY-LE-ROI

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Mehdi BOUCHEMAMA, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des Assemblées des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	8
QUORUM	:	9
Délégués présents	:	13
Délégués comptant pour le vote	:	12

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE CONCERNANT LE PROJET D'INSTALLATION DES FILETS DE RECUPERATION DES DECHETS SUR DEUX EXUTOIRES DU RESEAU D'EAU PLUVIALE

RAPPORTEUR : Monsieur Rodolphe SOUCARET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU les statuts du Syndicat ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) sur le projet en date du 19 octobre 2020;

CONSIDERANT le fait que la commune de Port-Marly a délégué la compétence de transport de ses eaux pluviales au SIARSGL;

CONSIDERANT le fait que les exutoires d'eau pluviale concernés par l'expérimentation appartiennent aux SIARSGL;

CONSIDERANT la volonté du SIARSGL de s'engager dans des projets novateurs visant à améliorer la qualité des cours d'eau;

CONSIDERANT les garanties apportées par Vinci Construction Maritime et Fluvial dans le but d'assurer la maîtrise de l'impact de l'expérimentation sur le réseau d'assainissement;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Rodolphe SOUCARET et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat tripartite concernant le projet d'installation des filets de récupération des déchets sur deux exutoires du réseau d'eau pluviale et l'accord de confidentialité associé.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **21 DEC. 2020**

Transmis en Préfecture et affiché le **21 DEC. 2020**

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD

Président du Syndicat Intercommunal